

Bientôt 16 ans ?

PENSEZ AU RECENSEMENT !

Pour qui ?

Tous les Français âgés de 16 ans

C'est
obligatoire!

Pourquoi ?

Grâce au recensement :

- inscription d'office sur les listes électorales
- convocation en JDC
- possibilité de s'inscrire aux concours et examens
- possibilité de passer le permis de conduire

Comment ?

Rendez-vous en mairie ou
sur www.service-public.fr

Toutes les informations ici



 INSTAGRAM
[@armees_jeunesse](https://www.instagram.com/armees_jeunesse)

 LINKEDIN
Direction du service national
et de la jeunesse

 X
[@DSNjeunesse](https://www.x.com/DSNjeunesse)

 YOUTUBE
[@SGArmees](https://www.youtube.com/SGArmees)

